

L'avenir du marché national.—La tendance active observée depuis dix ans vers une consommation nationale accrue de produits agricoles se continuera si l'évolution de l'économie industrielle du pays s'y prête. Avec les vastes nouvelles ressources que l'on met en valeur et d'autres encore inexploitées, tout indique que la population augmentera à un rythme encore plus accéléré que par le passé, que le marché national restera ferme et que de nouvelles régions industrielles s'ouvriront.

L'agriculture canadienne pourra-t-elle répondre aux besoins d'un marché national considérablement élargi? Les régions cultivées du Canada renferment de vastes superficies que l'on pourrait cultiver beaucoup plus intensivement que dans le moment. Ces régions sont déjà pourvues d'électricité et de moyens de transport et elles sont assez rapprochées des écoles, églises et autres commodités. La science agricole continuera à favoriser l'accroissement du potentiel de production des exploitations canadiennes. Comme on l'a déjà dit, les chercheurs créent constamment des variétés plus rustiques et de plus grand rapport de presque toutes les plantes cultivées; les pertes causées par les insectes, les mauvaises herbes et les maladies sont en régression; la chimie rend les sols plus fertiles et leur conserve leur fécondité; on s'intéresse à l'irrigation et à la mise en valeur des terrains appropriés; des chercheurs travaillent constamment à améliorer le bétail ainsi que la transformation, le transport et la vente du produit fini.

L'économie canadienne étant en voie de se développer rapidement, l'industrie a pris un peu de terre agricole. Cela se produit surtout dans les régions dont la situation géographique se prête au développement industriel, et dans ces régions, l'agriculture a perdu quelques terrains fertiles. Mais il semble probable que pendant quelques années la culture plus intensive des régions agricoles actuelles contre-balancera la diminution des superficies cultivées causée par l'essor de l'industrie. Il y aura peut-être exception pour certaines régions du sud de l'Ontario qui possèdent actuellement des cultures très spécialisées et où les conditions climatiques constituent un élément essentiel pour la production.

La main-d'œuvre constituera peut-être un facteur qui limitera la production dans les branches de l'agriculture comme l'industrie laitière qui ne peuvent tirer grandement parti de la mécanisation. Cependant, il semble que la migration des ouvriers de l'agriculture vers les villes se soit ralentie à la fin de 1956 et au début de 1957 apparemment parce que les industries, particulièrement celles de la forêt et de la construction, qui font concurrence à l'agriculture, possèdent à peu près suffisamment de main-d'œuvre. Si l'effectif ouvrier total tend à se stabiliser plus également parmi toutes les industries au cours des années à venir, les agriculteurs auront moins de difficultés pour trouver de la main-d'œuvre.

Section 1.—L'agriculture et l'État*

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) dit, en partie, que "la législature de chaque province pourra légiférer sur l'agriculture dans cette province" et que "le Parlement du Canada pourra, chaque fois qu'il y aura lieu, légiférer sur l'agriculture dans toutes les provinces ou dans quelqu'une ou quelques-unes en particulier; une loi de la législature d'une province concernant l'agriculture n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et autant qu'elle ne sera pas incompatible avec une loi du Parlement du Canada". En vertu de cette disposition, le gouvernement fédéral et chaque province, sauf Terre-Neuve où les questions agricoles relèvent de la Division agricole du ministère des Mines et des Ressources, comptent un ministère de l'Agriculture.

Sous-section 1.—Programme général, stabilité des prix et crédit agricole

L'activité du ministère est orientée vers la production de denrées agricoles vendables. Pour conserver les marchés domestiques et étrangers et en créer de nouveaux, il est nécessaire, non seulement que s'effectuent les recherches et les expériences de base relatives à l'exploitation de la ferme elle-même, mais aussi que la transformation, le classement et

* Rédigé, sauf indication contraire, sous la direction de J. G. Taggart, C.B.E., sous-ministre de l'Agriculture (Ottawa).